

ADRESSE PARIS (2°) : 142, Rue Montmartre
ADRESSE TELEGRAPHIQUE : HUMANITE-PARIS
TELEPHONE : GUTENBERG 02-57
GUSTAVE ANNONCES
142, Rue Montmartre, 142

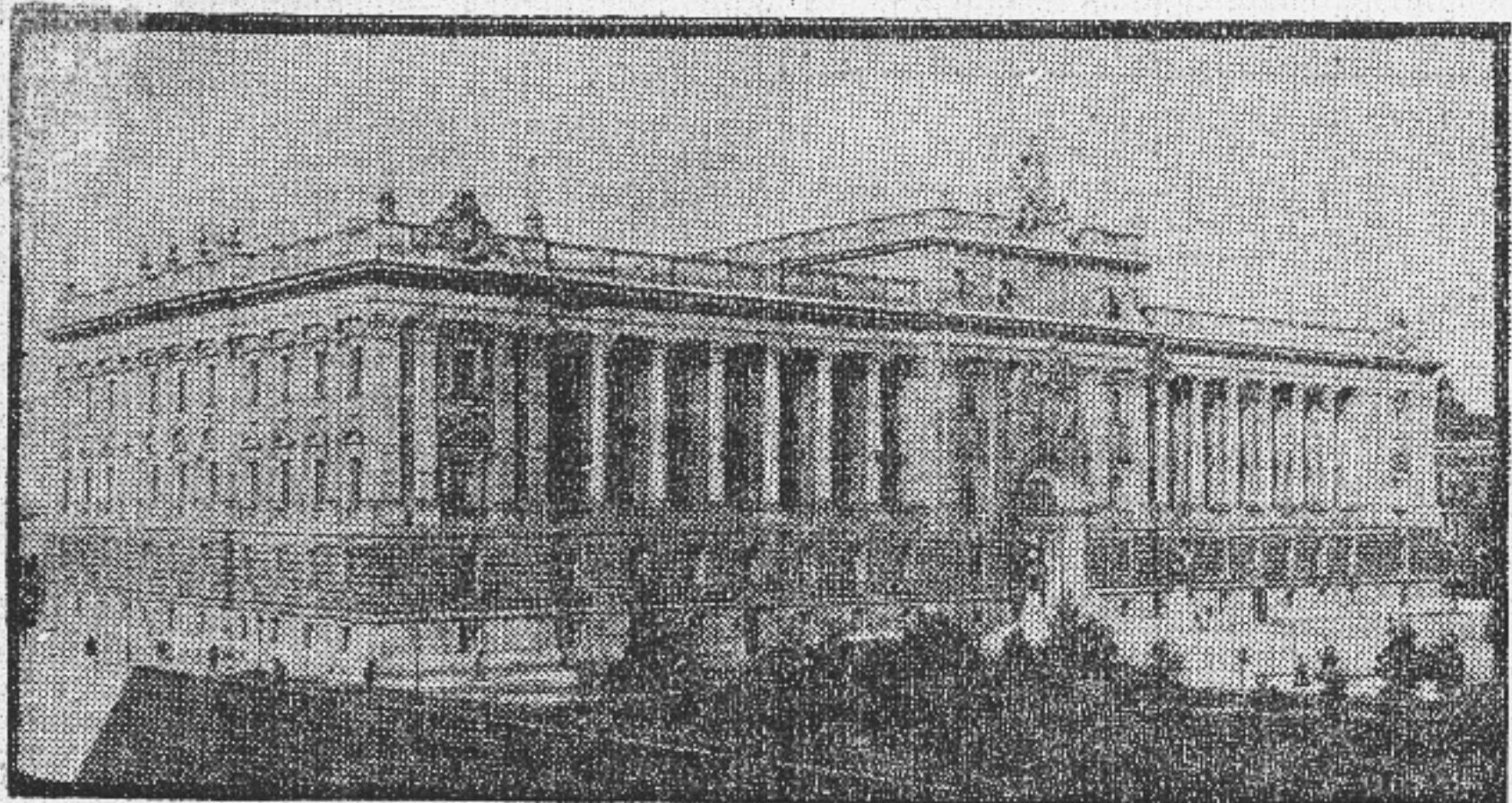
Humanité

JOURNAL SOCIALISTE

Directeur Politique : JEAN JAURES

Table with columns for 'ABONNEMENTS' and 'SANS FRAIS' with rates for 1 an, 6 mois, 3 mois, 1 mois.

LES EVENEMENTS DE SUÈDE



LE PALAIS DU PARLEMENT SUEDOIS.

LA PENTE

Des événements importants et suggestifs se déroulent actuellement en Suède. Il y a quelques jours, une grande manifestation populaire...

tinement rompu avec les traditions qui heureusement, depuis l'établissement de la Constitution de 1875, se sont peu à peu imposées.

Le point est simplement de savoir qui donc, en régime constitutionnel, décide et commande du Parlement, émanation du corps électoral...

Mais, à l'heure actuelle, tout plie, tout s'efface, principes, traditions, devant la vague de réaction impérialiste...

La visite était attendue et la réponse royale toute prèle. Solennellement, Gustave V articulait, qu'en plein accord avec les manifestants...



GUSTAVE V

Par le fait seul que Gustave V médite d'accroître la dîme payée dans son royaume au monstre dévorant de la paix armée...

Ainsi la réaction militariste pousse et entraîne à la réaction tout court. Ainsi notre bourgeoisie glisse le long de la pente fatale.

LOUIS DUBREUILH.

Le Siffet de M. Chéron

M. Chéron s'est f... de ses compatriotes ! Dimanche, à la réunion de la salle Franklin, au Havre, brandissant un siffet...

Naturellement les auditeurs s'amusèrent de cet incident, mais que vont dire les bons gogos havrais qui applaudissent la tirade chéronnesque...

Jusqu'ici on attribuait beaucoup de simple innocence à M. Chéron. Est-ce que les mauvaises fréquentations lui seraient funestes au point de l'amener à manquer de respect aux Normands eux-mêmes ?

Le Héros de Saverne

Berlin, 16 février. — Demain comment à Saverne, les débats contre le lieutenant de Forstner, pour séduction et détournement de mineurs.

Le Trop-plein des Effectifs

UN TOUR DE PASSE-PASSE DU MINISTÈRE DE LA GUERRE

On se souvient que la loi de trois ans était destinée à compléter les effectifs trop faibles des cadres trop forts.

Et voici qu'elle a donné trop d'hommes. L'administration de la Guerre trouve, elle, le tour de singe qu'il fallait jouer.

Le gouvernement s'engage et engage le pays dans une voie dangereuse.

On a distribué hier à la Chambre un projet de loi, signé de MM. Noulens et Caillaux, relatif à la constitution des cadres et effectifs des différentes armes.

Ce projet actuellement soumis à la commission de l'armée, se propose de mettre les effectifs des unités existantes en accord avec ceux indiqués par la fâcheuse loi du 7 août 1913 (la loi de trois ans) et de réaliser, au moyen des ressources « numérales » procurées par la présence dans les casernes de trois classes à la fois, la création des unités nouvelles.

Voici les principales modifications : 2 régiments de zouaves. Les bataillons de chasseurs alpins (10) sont portés de 10 à 6 compagnies. 2 régiments de chasseurs d'Afrique. 10 groupes autonomes d'artillerie (Afrique du Nord).

Le génie reçoit une organisation nouvelle qui en double presque l'effectif. 133 compagnies, réparties en 9 régiments et 2 bataillons, plus des sections de sapeurs alpins, sapeurs télégraphistes de l'Afrique du Nord, sapeurs cyclistes.

PAR LA PATRIE

M. Briand et M. Barthou sont désormais inséparables ; mais chacun d'eux joue son personnage et pousse sa fortune.

M. Barthou, qui a eu l'adresse de laisser d'abord M. Briand prendre le pas, est en train, maintenant, de le devancer. On assure qu'au Havre son discours a eu inévitablement plus de succès que celui de M. Briand.

M. Briand, au contraire, malgré son audace, était plus qu'il n'eût fallu embarrassé par certains souvenirs... Il venait de faire, à son arrivée au Havre, une double expérience fâcheuse.

O douceur ! Que deviendrait la France si MM. Barthou et Briand n'étaient pas là pour l'aimer ? et que deviendrait l'accord de M. Barthou et de M. Briand si la France n'était pas là pour les unir ?

JEAN JAURES.

REINES DE MI-CARÈME



Mlle Marcelle Paviot et Mlle Suzanne Martin.

Les élections se succèdent pour les reines des prochaines fêtes de la Mi-Carême. Avant-hier le comité « Stella » désignait Mlle Suzanne Martin, dactylographe, demeurant à Nogent.

LES MUETS QUI PARLENT



L'Atelier de Menuiserie à l'Institution nationale des Sourds-Muets.

Une Présentation d'Élèves

l'Institution Nationale

COMMENT ON APPREND A PARLER AUX MUETS

Le laboratoire de la Parole

... Et d'abord, qu'est-ce qu'un sourd-muet ? Un infirme privé à la fois et de l'ouïe et de la parole ? Non ! c'est un sourd à qui on n'a pu apprendre à parler.

Ainsi, devant un auditoire attentif et souvent ému, s'exprime M. Tholon, inspecteur des études à l'Institution nationale des sourds-muets, dans la salle des fêtes de la Maison. Derrière lui, collègues corrects et de bonne tenue dans leur uniforme sombre, sont alignés des élèves qui seront « présentés » à l'assistance.

Le professeur poursuit sa claire démonstration.

Naguère on apprendait aux sourds-muets le langage des gestes : ils ne pouvaient communiquer qu'entre eux. Aujourd'hui, on leur apprend à parler et ils se font comprendre de tout le monde.

— Prends un canif, dit le maître.

- Et l'élève attentif saisit l'objet en disant : — Je prends un canif. — Ouvrir le canif. — Tailler un crayon. — Te tailler un crayon.

La dernière syllabe est crisée, hurlée, comme si l'enfant avait hâte de déposer ce fardeau de la parole artificielle.

Ils désignent des objets ; ils écrivent au tableau — vite et bien — ; un élève pose une question à un camarade et le camarade répond.

En huit années d'études, l'Institution nationale donne aux enfants sourds-muets l'usage de la parole suffisant pour forcer la compréhension des « entendant-parlant » que nous sommes ; il les gratifie d'une bonne instruction primaire et d'une profession manuelle — jardinier, menuisier, typographe, tailleur, etc. — que l'on enseigne aux élèves à partir de la quatrième année.

Depuis 1912 fonctionne, dans la Maison, un Laboratoire de la Parole. M. le professeur Marichelle, qui le dirige, en expose le but : « Documenter les cours normaux ; suivre et observer, chez les élèves, les modifications et les progrès de la parole au moyen des documents graphiques que peuvent procurer les appareils enregistreurs ; étudier les divers problèmes relatifs à la phonétique expérimentale ».

Le cinématographe permet d'étudier le mécanisme de la parole dans tous ses mouvements. Vous doutez-vous que quand nous disons « Pardon, madame », nous exécutons vingt-quatre mouvements divers que la chronophotographie enregistre ?

C'est jusqu'à soixante-douze mouvements, c'est pour les sourds-muets, d'ailleurs, affirmative M. Marichelle, que le cinématographe fut inventé dès 1891, au laboratoire de Marey.

Le phonographe permet de noter le dé-

L'Assassinat de M. Cadiou

ON SUPPOSE MAINTENANT QU'IL FUT COMMIS A MORLAIX

Brest, 16 février. — S'il faut en croire les déductions des enquêtes faites par plusieurs journaux locaux et les rumeurs qui circulent avec insistance depuis quelques jours, le mystère de Landernéo nous réserverait bien des surprises.

Ce n'est pas à Brest mais bien à Morlaix que M. Cadiou aurait été assassiné. Le transport du cadavre et la découverte du corps aux environs de l'usine de la Grand-Palud auraient été faits en des circonstances particulières et uniquement pour dérouter les recherches de la justice.

Enfin on s'étonne que le parquet s'obstine à refuser la mise en liberté de l'ingénieur Pierre dont l'innocence apparaît de plus en plus certaine.

On affirme encore que le crime aurait des dessous politiques et que M. Cadiou aurait été supprimé par des personnes qu'il gênait.

Ce ne sont là que des bruits assez vagues mais qu'il faut cependant enregistrer car il pourrait se produire à bref délai des incidents sensationnels.

Un rapport du médecin légiste

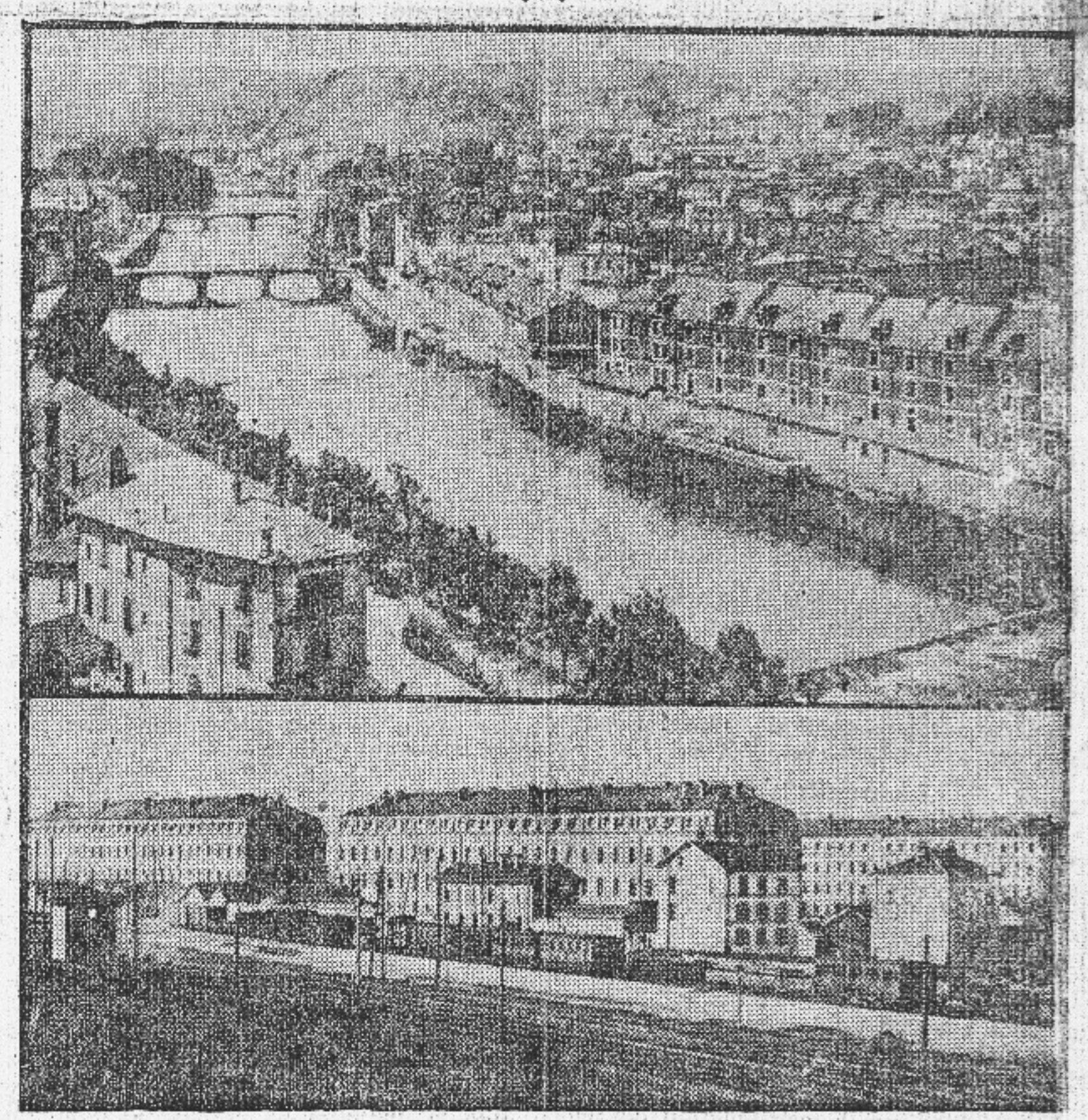
Brest, 16 février. — Le procureur de la République, le juge d'instruction et M. Rousseau, médecin légiste, sont partis ce soir pour Morlaix afin d'assister demain à l'autopsie du corps de M. Cadiou, qui sera fait à l'hospice civil, dès la première heure, par le docteur Paul.

Le docteur Rousseau a déposé hier, au parquet, un long rapport concernant l'examen du manteau de couchouche de M. Cadiou. Il a nettement établi que la victime était vêtue de ce manteau au moment de l'attentat et qu'on l'en dévêtit après le crime pour recouvrir le cadavre.

De nouveaux témoins déclarent avoir vu M. Cadiou le 31 décembre, à Morlaix. Parmi ces témoins, une dame employée dans une pâtisserie affirme avoir servi, ce jour-là, des gâteaux à M. Cadiou.

Le juge d'instruction a envoyé des commissions rogatoires pour entendre ces témoins.

LES MALADIES CONTAGIEUSES DANS L'ARMÉE



VUE GENERALE D'EPINAL. — En bas : les Casernes de la Madeleine.

Notre enquête à Epinal

VIEILLES CASERNES et NOUVEAUX BARAQUEMENTS

On n'a pas su préparer l'application de la loi

M. ABEL FERRY, DÉPUTÉ " TROISANNISTE "

Epinal, 16 février. — (De notre envoyé spécial). — Depuis le 1er février, on a compté, au 149<sup>e</sup> d'infanterie, 9 décès et 25 entrées à l'hôpital.

Tandis que la caserne Contades est tout en bas, les pieds dans la Moselle, les casernes du 149<sup>e</sup> sont tout en haut, sur le plateau de Chantaine, qui domine la vallée. Deux bataillons occupent la caserne de Courcy, dont la construction remonte à quelques années. Le 3<sup>e</sup> bataillon s'est installé dans les baraquements nouveaux.

Ces baraquements consistent en quatre rangées de bâtiments d'un seul étage : deux bâtiments sur le même rang, occupés par une compagnie ; soit en tout huit baraquements, séparés par de larges allées tout encombrées encore par des chariots, des matriers, des chevaux et autres matériaux ayant servi à la construction.

Chacun de ces baraquements comprend une série de chambres contigües les unes aux autres, ouvrant toutes sur un même couloir, dont les portes donnent sur l'extérieur.

Pas de plancher, mais un dallage qui permet les lavages à grande eau.

Un poêle dans chaque chambre, allumé depuis le retour de l'exercice jusqu'à 9 heures du soir. Dans le long couloir perpendiculaire aux chambres, un poêle plus fort, qu'on met dit être chauffé nuit et jour.

Les poêles en usage dans les chambres ne sont pas tous du même modèle. Certaines chambres et certains baraquements ont des poêles à combustion lente et sont mieux chauffés avec une quantité de charbon moindre que les casernements où on a mis des poêles d'ancien modèle.

Tels quels, les baraquements de Chantaine m'ont paru habitables et je préférerais, pour ma part, y loger plutôt qu'à l'habiter la caserne. Ici du moins l'aération peut être aisément assurée et fréquemment renouvelée.

Les faits semblent avoir justifié la préférence que j'exprime puisque sur neuf soldats décédés au 149<sup>e</sup>, un seul venait d'une compagnie logée dans les baraquements. Les renseignements sur la morbidité générale dans le régiment, depuis le 1er février, confirment cette induction, qu'un autre fait vient d'ailleurs assurer.

À Epinal, pour abriter le surcroît de soldats que devait donner la loi de trois ans appliquée, on a construit des casernements neufs en trois endroits différents : au sud, tout près des anciennes casernes de la Vierge ; à l'ouest, sur le plateau de Chantaine ; au nord, sur un autre plateau moins élevé, à Golbey.

Les troupes logées dans ces baraquements neufs ont eu, pendant l'épidémie, une faible mortalité. Tandis que la seule caserne Contades (quatre compagnies) comptait six décès ; tandis que la caserne de Courcy, qui abrite sur le plateau de Chantaine, tout près des baraquements, les deux premiers bataillons du 149<sup>e</sup> comptait huit décès ; tandis que la caserne du 6<sup>e</sup> d'artillerie en comptait quatre, les baraquements de Chantaine n'en ont eu qu'un ; les baraquements de la Vierge, où loge le 3<sup>e</sup> régiment du génie n'en ont eu qu'un et les baraquements de Golbey, dans lesquels se trouvent isolés, hors ville, les deux bataillons du 17<sup>e</sup> d'infanterie, autre-